



Condition Générales

Dernière mise à jour 01.03.2024

1. Disposition générales

Les présentes conditions générales (CG) règlent l'ensemble des prestations de services informatiques (développement, consulting, installation, formation et autres prestations liées directement ou indirectement) fournies par Thallium Sàrl (ci-dessous appelée: « Thallium»). Le Concepteur et le Client sont parfois dénommés individuellement une « Partie » ou collectivement les « Parties ».

Le présent contrat fait partie intégrante de l'accord entre les Parties lié à toute exécution de travaux basés sur un accord sur devis, une offre, un bon de commande émis par le concepteur pour la création, le développement, la programmation et/ou la maintenance d'un site Internet. Les conditions spécifiques de vente ne dégagent en rien des obligations et conditions de vente générales, le Client souscrit à toutes les conditions de vente, y compris celles décrites dans ce document.

Les présentes CG s'appliquent, dans leur version respectivement en vigueur, également aux contrats futurs concernant l'offre, la vente et/ou la livraison de produits et/ou services au même client, sans que Thallium ait à se référer à nouveau aux présentes CGV dans chaque cas individuel.

Thallium se réserve le droit de modifier ces CG à tout moment.

En considération des engagements mutuels énoncés dans le présent contrat et autres bonnes et valables considérations, dont la réception et la présomption sont ici constatées, le Concepteur s'engage à fournir les services prévus dans le présent contrat, et le Client accepte de payer de tels services, le tout en conformité avec les termes et conditions suivantes :

2. Obligations générales de Thallium

Thallium fournit les prestations décrites dans l'objet du Contrat (« Prestations ») conformément aux obligations spécifiques convenues dans ce dernier. Thallium confirme disposer des connaissances, de l'expérience, des ressources financières et techniques, ainsi que du personnel nécessaires à l'exécution des Prestations.

Thallium fournit les Prestations de manière diligente, selon les règles de l'art, en s'appuyant sur des technologies actuelles, en respectant les normes & standards de l'industrie conformément aux instructions du Client.

Thallium s'efforce de fournir les Prestations et les Livrables dans les délais convenus contractuellement. Si ces délais ne peuvent être respectés, Thallium se verra accorder des délais supplémentaires raisonnables.

3. Obligations générales du Client

Le Client respectera ses obligations spécifiques convenues dans le Contrat. Le Client fournira en temps utile à Thallium toutes les informations nécessaires à l'exécution des Prestations, garantira la disponibilité et la réactivité de son personnel, effectuera les procédures convenues (p. ex. vérifications, tests, réception) et soulèvera en temps utile toute question susceptible d'avoir un impact sur l'exécution des Prestations.

En cas de retard du Client, Thallium ne saurait être tenue pour responsable des conséquences qui en résultent, se réserve le droit de reporter raisonnablement les délais convenus, d'interrompre ou de suspendre les Prestations et de facturer au Client en régie (selon le principe « time and material ») les frais et le surcroît de travail résultant de ce retard

4. Horaires de travail et majorations

4.1. Lieu de travail, lieu de livraison

Thallium fournit ses Prestations dans ses locaux, sauf si une présence physique dans les locaux du Client ou de tiers est nécessaire ou convenue dans le Contrat. Le Client prend acte du fait que le personnel Thallium peut travailler à distance (télétravail).

4.2. Heures ouvrables ordinaires

Thallium fournit en règle générale ses Prestations de main-d'œuvre pendant les heures de bureau ordinaires, soit du lundi au vendredi de 8h00 à 18h00 (hors jours fériés nationaux ou cantonaux suisses), à moins que le Contrat ne prévoie des horaires différents.

4.3. Majorations

Thallium est en mesure de fournir des Prestations de main-d'œuvre en dehors des heures ouvrables ordinaires à la demande du Client, dans le respect du droit du travail et selon la disponibilité du personnel.

Pendant les périodes suivantes, les tarifs applicables sont majorés de:

- 25 % du lundi au vendredi de 18h à 22h et le samedi de 7h à 22h
- 50 % du lundi au samedi de 22h00 à 7h00
- 100 % les dimanches et les jours fériés nationaux ou cantonaux suisses au lieu d'exécution

5. Prestations

5.1. Délais de réalisation

Le Client convient que, pour que le concepteur puisse remplir pleinement les Services, le Client doit coopérer avec le concepteur et fournir les accès et les informations jugées nécessaires par le concepteur. L'échec de cette coopération pourrait avoir une conséquence directe sur le succès des efforts du concepteur et de la rapidité dans la réalisation des Services. Le concepteur s'engage à travailler rapidement pour compléter les Services au plus tard à la date effective du délai de livraison.

Les délais de livraison fermes n'engagent Thallium que si les documents nécessaires (textes et illustrations, manuscrits ou supports de données, etc.) lui parviennent dans les délais fixés. En cas de dépassement des délais, engendrant une perte économique pour le client, l'agence est responsable dans la limite de la valeur de son travail, pour autant qu'il existe une confirmation écrite des délais.

5.2. Modifications des prestations

Si de nouvelles fonctionnalités sont demandées en dehors de l'offre, une nouvelle estimation des coûts et/ou des délais sera proposée. Thallium se réserve le droit de facturer le travail déjà réalisé devenu inutilisable, ainsi que tous les frais administratifs en découlant.

Les frais supplémentaires occasionnés par le client ou un mandataire intermédiaire par rapport à l'offre seront facturés en supplément, selon le temps de réalisation effectué et le tarif en vigueur, plus les éventuels frais de matériel.

5.3. Début et durée du rapport contractuel

Le rapport contractuel commence dès que Thallium fait parvenir au client, sous forme écrite un contrat dûment signé. En effectuant sa commande, le client reconnaît les présentes CG et s'engage à donner des indications conformes à la vérité.

Concernant les services d'hébergement, de maintenance et de support, le contrat est conclu pour une durée d'une année au minimum. Il est renouvelé tacitement d'année en année, sauf résiliation écrite envoyée avec un préavis de 30 (trente) jours avant la date du renouvellement.

5.4. Fin/résiliation du rapport contractuel

La résiliation doit être effectuée par écrit dans les délais convenus. Lors d'une résiliation par le client avant la mise en service d'une prestation, les éventuels frais de Thallium liés à cette prestation de services seront à la charge du client.

Si le contrat est résilié avant la fin de la durée minimale convenue ou à une date non convenue, le montant ne sera pas remboursé.

Si Thallium résilie le contrat pour cause d'infraction à la loi ou aux stipulations du contrat ou parce que le client a abusé d'une autre manière des services offerts, tous les frais liés à cette résiliation seront à la charge du client.

5.5. Livraison

Si aucune autre procédure n'est définie, la procédure de réception suivante s'applique aux Livrables dès lors qu'ils parviennent chez le Client ou dès l'émission par Thallium de l'avis de disponibilité pour réception :

Le Client s'engage à effectuer les tests dans les 30 jours ou conformément au calendrier convenu. Si les tests révèlent un Défaut Majeur, le Client peut refuser la réception et impartir un délai raisonnable à Thallium pour remédier au Défaut Majeur.

Les Livrables sont considérés comme acceptés si

- a. Le Client ne rejette ni ne confirme la réception dans un délai de 30 jours (ou un autre délai convenu à cet effet), ou
- b. Le Client refuse la réception en l'absence de Défauts Majeurs, ou
- c. Le Client commence à utiliser le Livrable en production.

Défaut Majeur - Un défaut qui rend impossibles ou déraisonnablement difficiles le l'utilisation correcte de la fonctionnalité et/ou du Livrable.

Défaut Mineur - un défaut qui n'est pas un Défaut Majeur.

5.6. Refus de prendre livraison

Si le client ne prend pas livraison du mandat, l'agence est en droit de le facturer après en avoir averti le client; elle le conserve en archives aux frais et aux risques du client.

6. Sous-traitants

Le Client accepte la possibilité que Thallium sous-traite des Prestations à des Sociétés Affiliées ou à des tiers. Thallium reste responsable de l'exécution des Prestations déléguées aux Sociétés Affiliées et sous-traitants qu'elle sélectionne.

Pour les sous-traitants sélectionnés par le Client, Thallium leur transmettra les instructions et les surveillera, mais Thallium n'assumera aucune responsabilité quant à leur performance.

7. Responsabilité et sécurité des données

Thallium ne peut pas être tenu responsable des pannes de l'hébergeur ou des réseaux permettant l'accès au site internet et au emails du client.

Thallium met en œuvre les meilleures pratiques afin d'empêcher l'introduction de malware, de virus ou d'autres codes malveillants ou de portes dérobées dans le système du Client ou dans les systèmes utilisés par Thallium pour fournir les Prestations.

Thallium ne peut en aucun cas être responsable des dommages occasionnés par d'éventuels piratages (virus, attaque ou hacking) ou de la perte de données d'un site internet.

8. Confidentialité

Sauf explicitement entendu entre les parties, les parties conviennent de garder les éléments du présent contrat et les informations en relation avec l'exécution des Services confidentiels.

De par la nature de l'Internet, le contenu publié sur la partie d'accès public du site ne peut plus être considéré comme confidentiel.

Thallium et le client ainsi que leurs collaborateurs, le personnel auxiliaire auquel ils font appel et leurs prestataires s'engagent à respecter mutuellement la confidentialité de tous les documents et informations de l'autre partie non rendus publics, qui revêtent un caractère commercial et auxquels ils ont accès pour la préparation et l'exécution de ce contrat. Cette obligation s'applique tant qu'elle fait l'objet d'un intérêt légitime, même une fois que les rapports découlant du contrat ont expiré.

L'obligation de confidentialité ne s'applique par contre ni aux informations déjà connues ou dont l'accès est public, ni aux informations qui, sans l'intervention de leur destinataire sont rendues publiques, ni aux informations qui, sans l'intervention de la partie destinataire sont acquises par juste titre ou rendues publiques par des tiers. Sous réserve des obligations légales de fournir des renseignements.

9. Paiement

Le paiement doit être effectué dans les trente jours suivant la date de la facture, sans aucun escompte. La marchandise livrée (fichiers informatiques, illustrations, idées/concepts, maquettes, etc.) reste propriété de Thallium jusqu'au paiement complet de la facture.

L'obligation de paiement du client entre en vigueur par la conclusion du contrat. En cas de non-respect des conditions de paiement, Thallium se réserve le droit d'interrompre l'ensemble de ses services pour ce client.

Pour toute commande exigeant une immobilisation de fonds, comme l'exécution de travaux dépassant une durée de deux mois, l'agence peut établir une facture partielle pour le travail déjà réalisé. En cas de doutes sur la solvabilité du client, Thallium est en droit d'exiger des garanties de paiement, même après l'acceptation de la commande. A défaut de ces garanties, elle peut interrompre l'exécution de la commande.

10. Propriété intellectuelle

Chaque Partie s'engage à respecter les droits de propriété intellectuelle de l'autre, conformément au Code la propriété intellectuelle et ceux qui pourraient être reconnus postérieurement au présent contrat.

Les droits d'auteur pour des prestations de création ou de disposition sont déterminés conformément aux prescriptions légales. Les travaux réalisés par Thallium restent sa propriété jusqu'au règlement intégral du montant de développement convenu contractuellement. Thallium transmet au client son droit d'auteur lorsque ce dernier a réglé l'entier du montant dû, selon les présentes conditions générales. Dès lors le client peut disposer librement de l'objet en vue de son utilisation. L'agence conserve toutefois le matériel et les données source relevant de son savoir-faire; ces documents ne seront pas transmis à des tierces personnes, sauf accord explicite; cela pour éviter tout usage inapproprié et l'usurpation du droit sur la propriété intellectuelle.

11. Garantie

Le Client déclare et garantit qu'il est le propriétaire légal du matériel utilisé ou fourni au concepteur et ne viole en aucune manière les droits de parties tierces.

Le Client s'engage à défendre, indemniser et dégager de toute responsabilité, le concepteur, ses employés, successeurs et ayants droit respectifs en cas de réclamation d'une tierce partie.

Le concepteur ne sera pas tenu responsable pour des dommages ou dégâts encourus à la suite d'une modification apportée par le Client ou d'autres personnes en dehors du personnel du concepteur.

Thallium assure la garantie du produit livré au maximum 1 mois après la mise en production. Passé ce délai, tout bug ou adaptation fera l'objet d'une évaluation.

12. Réclamations

Le présent contrat est soumis au droit suisse. Pour tous les cas non régis dans les présentes conditions, le code des obligations suisse s'applique. Toute réclamation doit être adressée par écrit au siège social du concepteur dans les trente jours qui suivent la réception de la facture. Si aucune réclamation n'est enregistrée dans ce délai, le travail et la livraison sont considérés comme étant entièrement acceptés par le Client. Un problème évoqué par le Client sur une partie du travail réalisé ne l'autorise pas à suspendre le paiement du travail achevé.

13. Modification des conditions générales (CG)

Thallium se réserve le droit de modifier les conditions générales à tout moment. Les clients sont informés par écrit des modifications. Les conditions générales sont considérées comme acceptées à dater de l'entrée en vigueur de la nouvelle version.

14. Séparabilité

Si l'une ou plusieurs dispositions des présentes CG (y compris toute exclusion ou limitation de responsabilité) devaient s'avérer être illégales, illicite, inapplicable, nulles ou non avenues, la validité des autres dispositions du contrat n'est en rien modifiée et resteront pleinement en vigueur.

15. Droit applicable et for

En cas de difficultés dans l'exécution et l'interprétation du présent contrat, les parties conviennent de soumettre leur litige à la connaissance des autorités judiciaires du district du Jura-Nord vaudois. Elles reconnaissent que leur attention a été particulièrement attirée sur ce point.

Les textes en langue anglaise et en langue allemande de ce présent contrat sont des traductions du texte original en langue française. En cas de divergence entre les différentes traductions, la version française fera foi.

Grandson, le 1 mars 2024

Thallium Sàrl